

BATIMENT - OUVRIERS (ENTREPRISES
OCCUPANT JUSQU'À DIX SALARIÉS)

IDCC 1596

Brochure 3193

TEXTE INTÉGRAL

06/12/2022

Aménagement des parcs et jardins, entreprises artisanales artisans
du bâtiment, des travaux publics, chauffage, construction
industrialisée, couverture couvreur, climatisation, génie civil et rural,
climatique, électricité électricien, entreprise de forage, fumisterie,
maçonnerie maçon, menuisier menuiserie, plomberie plombier,
serrurerie serrurier

Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.	1
Titre Ier : Structures de la convention collective nationale	1
Champ d'application	1
Clauses générales	2
Clauses régionales ou départementales	2
Salaires minimaux	3
Procédure de conciliation	3
Titre II : Conclusion du contrat de travail	3
Règles générales	3
Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable	3
Lettre d'engagement	3
Période d'essai	3
Emploi de personnel temporaire	4
Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée	4
Égalité de traitement entre ouvriers français et étrangers	4
Titre III : Durée du travail	4
Chapitre III. 1 : Horaires de travail	4
Horaire collectif. - Affichage	4
Consultation des représentants du personnel	4
Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation	4
Heures supplémentaires exceptionnelles	4
Plafonds	4
Définition de la durée du travail	4
Majoration pour heures supplémentaires.	4
Équivalences et dérogations permanentes	4
Chapitre III-2 : Organisation du travail	5
Semaine de travail en 5 jours	5
Exceptions à la semaine de travail en 5 jours	5
Équipes successives. - Équipes chevauchantes	5
Horaires individualisés	5
Horaires à temps partiel	5
Récupération des heures perdues pour intempéries	5
Cas des chefs d'équipe	5
Travaux pénibles	5
Titre IV : Rémunération	5
Salaire mensuel	5
Déduction des heures non travaillées	6
Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.	6
Bulletin de paie	6
Paie	7
Égalité de rémunération entre les hommes et les femmes	7
Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence. - Congés payés	7
Chapitre V-1 : Jours fériés, autorisations d'absence	7
Jours fériés	7
Autorisations d'absence	7
Visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds	7
Chapitre V-2 : Congés payés	7
Prise des congés payés	7
Durée des congés payés	7
Fractionnement des congés payés	7
Indemnité de congés payés	8
Prime de vacances	8
Cinquième semaine de congés payés	8
Titre VI : Maladie, accident, maternité	8
Chapitre VI-1 : Arrêt de travail pour maladie ou accident	8
Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail	8
Indemnisation des arrêts de travail	8
Modalités d'indemnisation	9
Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile	9
Cas des entreprises restant en dehors du régime professionnel	9
Chapitre VI-2 : Maternité	9
Conditions de travail particulières aux femmes enceintes	9
Indemnisation du congé de maternité	9
Titre VII : Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel	9
Droit syndical et liberté d'opinion Congé de formation économique, sociale et syndicale	9
Participation aux instances statutaires	10
Participation aux commissions paritaires nationales	10
Participation aux commissions paritaires régionales (1)	10
Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels.	10
Délégués du personnel	10
Représentation syndicale	10
Titre VIII : Déplacements	10
Chapitre Ier : Petits déplacements	10
Objet des indemnités de petits déplacements	10

Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements	10
Zones circulaires concentriques	11
Point de départ des petits déplacements	11
Indemnité de repas	11
Indemnité de frais de transport	11
Indemnité de trajet	11
Détermination du montant des indemnités de petits déplacements	11
Chapitre II : Grands déplacements	11
Définition de l'ouvrier occupé en grand déplacement	11
Définition de l'indemnité journalière de déplacement et de son montant	11
Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire	12
Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise	12
Périodicité des voyages de détente et remboursement des frais de transport	12
Temps passé en voyages périodiques	12
Absences légales et conventionnelles et voyages périodiques	12
Décès d'un ouvrier en grand déplacement	12
Elections	12
Titre IX : Hygiène et sécurité	12
Règles générales d'hygiène et de sécurité	12
Titre X : Rupture du contrat de travail	12
Préavis	12
Heures pour recherche d'emploi	13
Indemnité de licenciement	13
Définition de l'ancienneté	13
Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement	13
Documents à remettre par l'employeur à l'ouvrier lors de son départ de l'entreprise	13
Licenciement pour fin de chantier	13
Titre XI : Autres dispositions	14
Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes	14
Ancienneté	14
Avantages acquis	14
Retraite complémentaire et régime de prévoyance des ouvriers	14
Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	14
Titre XII : Classification des ouvriers	14
Préambule	14
Définitions générales des critères et des niveaux	15
Coefficients hiérarchiques	15
Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment	15
Polyvalence	16
Evolution de carrière	16
Suivi de l'application dans l'entreprise	16
Barèmes de salaires minimaux	16
Entrée en vigueur	16
Bilan de la mise en oeuvre de la classification sur les salaires minimaux	16
Titre XIII : Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles	16
Dispositions de la convention collective applicables aux entreprises agricoles	16
Prime de vacances	17
Cinquième semaine de congés payés	17
Indemnisation des arrêts de travail	17
Retraite complémentaire des ouvriers agricoles	17
Titre XIV : Dispositions finales (1)	17
Durée, révision, dénonciation	17
Abrogation des accords nationaux du bâtiment du 21 octobre 1954 et du 22 décembre 1954	17
Adhésion	17
Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018)	17
Titre Ier Structures de la convention collective nationale	18
Titre II Conclusion du contrat de travail	21
Titre III Durée du travail	21
Chapitre III-1 Horaires de travail	21
Chapitre III-2 Organisation du travail	22
Titre IV Rémunération	24
Titre V Jours fériés. - Autorisations d'absence. - Congés payés	25
Chapitre V-1 Jours fériés. - Autorisations d'absence	25
Chapitre V-2 Congés payés	26
Titre VI Maladie - Accident - Maternité	26
Chapitre VI-1 Arrêt de travail pour maladie ou accident	26
Chapitre VI-2 Maternité	27
Titre VII Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel	28
Titre VIII Déplacements	29
Chapitre Ier Petits déplacements	29
Chapitre II Grands déplacements	30
Titre IX Hygiène et sécurité	30
Titre X Rupture du contrat de travail	31
Titre XI Autres dispositions	32



Titre XII Classification des ouvriers	32
Titre XIII Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles applicables jusqu'à 10 salariés	35
Titre XIV Dispositions finales	36
Textes Attachés	36
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	36
Accord du 12 février 2002 relatif aux barèmes minimaux (Accord RTT)	36
Préambule	37
Champ d'application	37
Dispositions relatives aux ouvriers et *Etam* (1)	37
Dépôt	37
Extension	37
Accord du 14 décembre 2006 relatif à la prime de maître d'apprentissage confirmé (Aquitaine)	37
Tableau des critères CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	38
TITRE XIV : DISPOSITIONS FINALES (1)	38
Adhésion	38
Guide d'utilisation de la classification nationale du 8 octobre 1990 (1)	39
PREAMBULE	39
I. - PRESENTATION GENERALE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES OUVRIERS DU BÂTIMENT	39
II. - MODE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION	40
III. - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX	40
IV. - LEXIQUE	41
Annexe I de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	41
IV - Lexique	41
Annexe II relative à la participation des entreprises du bâtiment aux organismes paritaires	41
IV - Lexique	41
Poursuite des négociations CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	41
IV - LEXIQUE	42
Fonds d'assurance formation de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	42
Fonds d'assurance formation	42
Classification de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	42
IV - Lexique	42
Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appelés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment (1)	42
Champ d'application	42
Salariés visés par le dispositif	42
Etendue du dispositif	42
Commissions régionales de conciliation des litiges individuels	43
AnnexeChamp d'application	43
Annexe II - Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appelés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment	45
Champ d'application	45
Accord du 2 janvier 1992 relatif aux réunions paritaires régionales (Région Basse-Normandie)	46
Indemnisation des salariés du bâtiment de Basse-Normandie aux réunions paritaires régionales	46
Avenant n° 1 du 4 mai 1995 relatif à la négociation collective dans le bâtiment	47
Préambule	47
Chapitre préliminaire : Champ d'application	47
Chapitre Ier : Modalités d'organisation de la négociation collective dans les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés	47
Bénéfice et application des conventions collectives et accords du bâtiment.	47
Modalités de la négociation collective.	47
Participation à la négociation collective.	47
Participation aux commissions paritaires nationales.	47
Participation aux commissions paritaires régionales (1).	48
Participation à des réunions de préparation ou de suivi.	48
Chapitre II : Financement du droit à la négociation collective	48
Création d'une association paritaire.	48
Financement du droit à la négociation collectiveCotisations des employeurs à l'association paritaire	48
Affectation du montant des cotisations recueillies.	48
Utilisation de la part A 1 'employeurs '	48
Utilisation de la part B 1 'employeurs '	49
Utilisation de la part A 2 'salariés '	49
Utilisation de la part B 2 'salariés '	49
Chapitre III : Dispositions finales	49
Création d'une commission paritaire nationale.	49
Entrée en vigueur	49
Extension	49
Avenant n° 1 du 4 mai 1995 à l'annexe I	49
Champ d'application	49
Avenant n° 2 du 14 novembre 1995 à l'accord du 25 janvier 1994 portant organisation de la négociation collective dans le bâtiment pour les salariés employés dans les entreprises jusqu'à dix salariés (modification de l'avenant n° 1 du 4 mai 1995)	51
Accord du 25 septembre 1998 relatif à l'application de l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	51
Modalités particulières de mise en oeuvre : de l'accord du 9 septembre 1998	51
Application de l'article 8 de l'accord du 9 septembre 1998	51
Rémunération des petits déplacements	51
Intempéries	52

Entrée en vigueur	52
Extension	52
Dépôt légal - Communication	52
Accord du 15 février 2002 relatif aux astreintes dans la région Centre	52
Préambule	52
I - Contenu de l'accord	52
Rayon d'intervention	52
Délai d'intervention	52
Délai de prévenance	52
Personnel concerné	52
Moyens mis à disposition	52
Types d'astreintes	53
Durée du travail en cas d'intervention	53
Repos. - Périodicité des astreintes	53
Contrôle des interventions en période d'astreinte	53
II - Date d'application	53
III - Extension	53
Accord du 3 juin 2002 relatif aux astreintes dans la région Poitou-Charentes	53
Préambule	53
I. - Contenu de l'accord	53
Généralités	53
Rayon d'intervention	53
Délais d'intervention	54
Délai de prévenance	54
Personnel concerné	54
Moyens mis à disposition	54
Types d'astreintes	54
Durée du travail en cas d'intervention	54
Repos. - Périodicité des astreintes	54
Contrôle des interventions en période d'astreinte	54
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	54
Contrepartie financière de la sujétion d'astreinte	54
II. - Champ d'application de l'accord	55
III. - Dépôt	55
IV. - Date d'application	55
V. - Extension	55
Avenant n° 3 du 20 octobre 2003 à l'accord du 25 janvier 1994 relatif à l'organisation de la négociation collective	55
Préambule	55
Champ d'application	55
Financement du droit à la négociation collective : cotisations des employeurs	55
Modalités de recouvrement de la cotisation	55
Répartition de la collecte de la cotisation	55
Utilisation de la cotisation	55
Entrée en vigueur	56
Extension	56
Avenant n° 3 du 17 décembre 2003 relatif aux heures supplémentaires	56
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	56
Exposé des motifs	56
Objet de l'accord	56
Mise en oeuvre de l'astreinte	56
Fréquence	57
Délai de prévenance	57
Matériel	57
Bases de l'indemnisation	57
Montant minimum des indemnisations 2004	57
Date d'application	57
Observation	57
Champ d'application	57
Dépôt	57
Lettre d'adhésion du 17 juin 2004 de Force ouvrière à l'avenant n° 10 relatif aux salaires, à l'accord salaires concernant les ETAM et à l'accord indemnités de petits déplacements du 4 mai 2004	57
Avenant du 30 novembre 2006 relatif aux indemnisation des salariés aux commissions paritaires (Nord - Pas-de-Calais)	57
Préambule	58
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	58
Accord du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances	58
Préambule	58
Annexe	60
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2011-31 du 27 août 2011 relatif à l'accord du 4 mai 2011	62
Annexe	62
Avenant n° 1 du 26 juin 2012 à l'accord du 4 mai 2011 relatif aux chèques-vacances	62
Annexe	62
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	63
Accord du 3 octobre 2014 relatif à la mise à jour de la convention (Nord - Pas-de-Calais)	64
Préambule	64
Deuxième partie Clauses professionnelles	65
Troisième partie Dispositions finales	66

Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	66
Préambule	66
Titre Ier Diagnostic actualisé	67
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	67
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	67
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	68
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	70
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	70
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	71
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	71
Titre IX Cadre juridique	71
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	71
Préambule	72
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	72
Adhésion par lettre du 12 septembre 2017 de l'UNSA industrie et construction à la convention collective	73
Avenant n° 4 du 25 juin 2018 à l'accord du 25 janvier 1994 portant organisation de la négociation collective	73
Préambule	73
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	74
Préambule	74
Adhésion par lettre du 26 juillet 2019 de la fédération française du bâtiment à l'accord du 25 janvier 1994 et à ses avenants n° 1 du 4 mai 1995, n° 2 du 14 novembre 1995 et n° 3 du 20 octobre 2003	75
Accord du 16 septembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Loire)	75
Préambule	75
Accord du 5 novembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Île-de-France hors Seine-et-Marne)	76
Préambule	76
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	77
Préambule	77
Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	80
Préambule	80
Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord du 11 novembre 2020 relatif à l'indemnité spécifique à verser aux titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	81
Textes Salaires	81
Ain Avenant du 18 avril 2006 relatif aux indemnités de déplacements	81
Indemnités de déplacements (Ain)	81
Ain Avenant du 22 février 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	83
Indemnités de petits déplacements	83
Ain Avenant du 13 février 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	84
Indemnité de petits déplacements	84
Indemnité de grands déplacements	85
Annexe	85
Ain Accord du 23 février 2011 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2011	86
Indemnités de petits déplacements	86
Indemnité de grand déplacement	86
Annexe	87
Ain Accord du 23 février 2012 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2012	88
Indemnités de petits déplacements	88
Indemnités de grands déplacements	88
Annexe	89
Ain Accord du 28 février 2013 relatif aux indemnités de petits et grands déplacements au 1er avril 2013	90
Annexe	91
Ain Accord du 12 mars 2018 relatif aux indemnités de déplacements à compter du 1er avril 2018	92
Indemnités de petits déplacements	92
Indemnité de grand déplacement	93
Annexe	93
Ain Accord du 25 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	94
Ain Accord du 24 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	95
Annexe	95
Ain Accord du 10 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	97
Annexe	97
Alsace Accord du 7 avril 2005 relatif aux salaires et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2005 (Alsace)	98
Alsace Accord du 22 mars 2006 relatif aux salaires	99
Salaires et indemnités de petits déplacements	99
Alsace Avenant du 11 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	99
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	100
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	101
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2011	101
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	102
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2012	102
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	103
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	103
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	104
Aquitaine Accord du 8 décembre 1998 relatif aux petits déplacements	104
Indemnités de petits déplacements	104
Aquitaine (artisans) Accord paritaire du 11 février 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	104
Indemnités de petits déplacements	104
Aquitaine (artisans) Accord du 11 février 2000 salaires et valeur du point à compter du 1er février 2000	105



Salaires et valeur du point à compter du 1er février 2000	105
Aquitaine Accord paritaire du 11 février 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	105
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2000	105
Aquitaine Accord du 25 juin 2003 relatif aux indemnités de petits déplacements	106
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2003	106
Aquitaine Avenant du 25 juin 2003 relatif aux salaires et à la valeur du point	106
Salaires et valeur du point à compter du 1er juillet 2003	106
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 relatif aux primes pour travaux occasionnels	107
Primes pour travaux occasionnels (Aquitaine)	107
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 relatif aux salaires	107
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	108
Annexe	108
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires minimaux pour 2010-2011	109
Annexe	109
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	109
Annexe	110
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	110
Annexe	110
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	111
Annexe	111
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	111
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2017	111
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er mai 2017	112
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux barèmes de salaires minima à compter du 1er mai 2018	113
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	114
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires minima à compter du 1er juillet 2019	115
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	116
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	116
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	117
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif à l'indemnité spécifique à verser par les entreprises aux salariés titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé	118
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	118
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2022	119
Auvergne Accord du 11 octobre 2000 relatif aux petits déplacements à compter du 1er octobre 2000	119
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er octobre 2000	119
Auvergne Accord du 11 septembre 2002	120
Salaires minima des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2002	120
Auvergne Avenant du 15 octobre 2002	120
Salaires	120
Auvergne Accord du 19 juin 2006 Indemnités de repas et de petits déplacements	121
Indemnités de repas et de petits déplacements (Auvergne)	121
Auvergne Accord du 19 juin 2006	121
Rémunérations minimales	121
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	122
Auvergne Avenant du 18 juin 2007	122
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux salaires	122
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	123
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	123
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2009	124
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	124
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	124
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	125
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	125
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage au 1er janvier 2012	126
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	126
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	127
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2016	127
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	128
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2017	128
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	129
Annexe	129
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	129
Auvergne Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er avril 2018	130
Auvergne-Rhône-Alpes Avenant n° 3 du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	130
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	131
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 23 septembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020 (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)	132
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires mensuels minima au 1er janvier 2021	132
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	133
Auvergne Rhône-Alpes Accord régional du 9 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	134
Bourgogne Avenant n° 10 du 15 septembre 2006 relatif aux salaires	134
Bourgogne Avenant n° 20 du 15 septembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	135
Indemnités de petits déplacements (Bourgogne)	135
Bourgogne Avenant n° 11 du 23 novembre 2007	135
Bourgogne Avenant n° 21 du 23 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	136
Bourgogne Avenant n° 12 du 10 juillet 2009 relatif aux salaires minimaux	136

Bourgogne Avenant n° 22 du 10 juillet 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	137
Bourgogne Avenant n° 23 du 29 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	137
Bourgogne Avenant n° 13 du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	138
Bourgogne Avenant n° 24 du 4 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	138
Bourgogne Avenant n° 14 du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	139
Bourgogne Avenant n° 25 du 20 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements	139
Bourgogne Avenant n° 15 du 28 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	140
Bourgogne Avenant n° 26 du 28 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	140
Bourgogne Avenant n° 16 du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	141
Bourgogne Avenant n° 27 du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	141
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	142
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 7 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	142
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	143
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2018	144
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	144
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	145
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	145
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2021	146
Préambule	146
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	146
Préambule	147
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	147
Préambule	147
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	148
Préambule	148
Bretagne Avenant du 26 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	148
Indemnisation des petits déplacements au 1er avril 2002 jusqu'au 31 mars 2003	148
Bretagne Avenant du 26 mars 2002	149
Salaires à compter du 1er avril 2002	149
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif à l'indemnisation des petits déplacements	149
Régime d'indemnisation des petits déplacements	150
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	150
Salaires (Bretagne)	150
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux salaires	151
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	151
Bretagne Avenant du 19 mars 2008 relatif aux salaires	152
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	152
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	153
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	153
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2013	154
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014	155
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	155
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	156
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2015	156
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	157
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	158
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires ouvriers du bâtiment pour l'année 2018	158
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	159
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	159
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	160
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	161
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	161
Bretagne Avenant n° 3 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	162
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	163
Préambule	163
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	163
Préambule	164
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	164
Préambule	164
Centre Avenant du 4 mai 2004	165
Centre Accord du 13 avril 2006 relatif aux salaires	165
Salaires minimaux à compter du 1er mai 2006 (Centre)	165
Centre Avenant du 13 avril 2006 relatif aux salaires	166
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 2006 (Centre)	166
Centre Avenant du 14 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	166
Centre Avenant du 24 avril 2008 relatif aux salaires	166
Centre Avenant du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	167
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2009	167
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2009	168
Centre Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	168
Centre Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2010	169
Centre Accord du 4 mai 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2011	169
Centre Accord du 4 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2011	170
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	170
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2012	171
Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux salaires minima au 1er mai 2014	171



Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2014	172
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	172
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minima au 1er juin 2016	173
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2014-26 du 19 juillet 2014 du 20 septembre 2014 relatif à l'accord du 18 avril 2014 (Centre)	173
Centre-Val de Loire Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er juin 2017	173
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	174
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2018	174
Centre-Val de Loire Avenant du 29 avril 2019 relatif aux salaires mensuels minima au 1er juin 2019	175
Centre-Val de Loire Avenant du 29 avril 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2019	175
Centre-Val de Loire Avenant du 9 octobre 2020 relatif aux salaires mensuels minima au 1er décembre 2020	176
Centre-Val de Loire Avenant du 9 octobre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er décembre 2020	176
Centre-Val de Loire Avenant du 17 mai 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	177
Centre-Val de Loire Accord du 17 mai 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	177
Centre-Val de Loire Avenant du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	178
Préambule	178
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2022	179
Centre-Val de Loire Avenant du 16 mai 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	179
Préambule	179
Champagne Ardenne Accord du 18 novembre 2002	180
Salaires	180
Champagne Ardenne Accord du 18 novembre 2002	181
Salaires	181
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2003 relatif aux frais de déplacements des salariés appelés à participer aux négociations paritaires régionales	181
Champagne-Ardenne Avenant du 16 décembre 2003	182
Salaires à compter du 1er avril 2004	182
Champagne-Ardenne Avenant du 11 avril 2007 relatif aux salaires	182
Grille des minima ouvriers à compter du 1er septembre 2007 (Champagne-Ardenne)	182
Champagne-Ardenne Accord du 11 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	183
Champagne-Ardenne Accord du 27 mai 2008 relatif aux salaires	183
Champagne-Ardenne Accord du 23 juin 2009 relatif aux salaires au 1er septembre 2009	184
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	184
Préambule	184
Participants	184
Nombre de personnes indemnisées	184
Compensation des pertes de salaires	184
Frais de déplacement	184
Frais de repas	184
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	184
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	185
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	185
Champagne-Ardenne Accord du 8 septembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	185
Champagne-Ardenne Accord du 3 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	185
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	186
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	186
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements et d'outillage au 1er janvier 2013	187
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	187
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	188
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes au 1er mars 2016	188
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	188
Corse Accord du 30 mai 2006 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006	189
Salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006 (Corse)	189
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2010	189
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	190
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	190
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2014	191
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	191
Préambule	191
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	192
Préambule	192
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	192
Préambule	193
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2022	193
Préambule	194
Drôme et Ardèche Accord du 27 septembre 2005 Indemnités des petits déplacements	194
Drôme et Ardèche Accord du 17 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	195
Drôme et Ardèche Avenant du 26 octobre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	195
Indemnités de petits déplacements (Drôme et Ardèche)	195
Drôme et Ardèche Avenant du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	196
Annexe	197
Drôme et Ardèche Accord du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	197
Drôme et Ardèche Accord du 25 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	198
Drôme-Ardèche Accord du 22 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	198
Drôme-Ardèche Accord du 28 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	199
Drôme-Ardèche Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	199
Drôme-Ardèche Accord du 17 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	200

Drôme-Ardèche Accord du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	200
Drôme-Ardèche Accord du 16 décembre 2019 relatif aux d'indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	201
Drôme-Ardèche Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	202
Franche-Comté Accord du 5 janvier 2005	202
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	203
Indemnités de petits déplacements (Franche-Comté)	203
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007 relatif aux salaires	203
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires	204
Annexe	205
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	205
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	206
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires	206
Annexe	207
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires pour l'année 2010	207
Annexe	208
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	208
Annexe	209
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	209
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	210
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	210
Annexe	211
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 et au 1er juillet 2014	211
Annexes	212
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	212
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016	213
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2016	213
Grand Est Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	214
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er février 2018	214
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	215
Grand Est Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	215
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	216
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	217
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	218
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima pour l'année 2022	218
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2022	219
Haute-Savoie Accord du 2 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	219
Haute-Savoie Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	220
Haute-Savoie Accord du 20 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	220
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	221
Préambule	221
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2017	222
Préambule	222
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour 2018	223
Préambule	223
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	224
Préambule	224
Hauts-de-France Avenant n° 2 du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	224
Préambule	225
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 6 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	225
Préambule	225
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 10 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	226
Préambule	226
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 10 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	227
Préambule	227
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	228
Préambule	228
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	229
Préambule	229
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	230
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	230
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	231
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	232
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 4 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	232
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 4 du 14 décembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	233
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	233
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	234
Isère Avenant n° 2 du 3 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements et repas de nuit	234
Isère Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	235
Préambule	235
Isère Accord départemental du 13 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	236
Préambule	236
Languedoc-Roussillon Accord du 23 novembre 2000	236
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er janvier 2001	236
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	237
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2001	237
Languedoc-Roussillon Avenant du 26 novembre 2003	237

Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mars et 1er juillet 2004	238
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux salaires	238
Annexe	238
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	239
Languedoc-Roussillon Accord du 23 janvier 2007 relatif aux indemnités	239
Indemnités de petits déplacements et de repas (Languedoc-Roussillon)	239
Languedoc-Roussillon Accord du 8 février 2007 relatif aux salaires	240
Salaires	240
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	240
Annexe	241
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et de repas	241
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	241
Annexe	242
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	242
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	242
Annexe	243
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	243
Annexe	243
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	244
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	244
Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998 relatif aux salaires des apprentis	245
Salaires des apprentis à compter du 1er janvier 1999	245
Limousin Accord du 1 février 2001	245
Salaires des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril, 1er juillet 2000 et 1er octobre 2001	245
Limousin Accord du 1 février 2001 relatif aux indemnités de petits déplacements	246
Indemnités de petits déplacements des ouvriers du bâtiment (transport et trajet) de la région Limousin au 1er avril 2001	246
Limousin Accord du 26 février 2002 relatif aux primes conventionnelles et primes d'outillage	246
Primes conventionnelles et prime d'outillage des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril 2001	246
Limousin Accord du 2 avril 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	248
Indemnités de petits déplacements au 1er avril 2002	248
Limousin Accord du 31 janvier 2003	248
Salaires	248
Limousin Accord du 31 janvier 2003	249
Salaires	249
Limousin Accord du 10 janvier 2005 relatif aux primes conventionnelles et prime d'outillage	250
Primes conventionnelles et prime d'outillage des ouvriers du bâtiment	250
Limousin Accord du 10 janvier 2005	250
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux salaires au 1er janvier 2007	251
Salaires au 1er janvier 2007 (Limousin)	251
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux primes	251
Primes d'outillage et aux primes diverses (Limousin)	252
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires	252
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	253
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux primes diverses et primes d'outillage	253
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires	254
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	254
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage	255
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	255
Indemnités de petits déplacements	255
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	256
Limousin Indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	256
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2011	257
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	257
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	258
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2012	258
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	259
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	259
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage au 1er janvier 2013	260
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	260
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	261
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2014	261
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	262
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2015	262
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2015	263
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	263
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2016	264
Loire Avenant du 18 juillet 1997 relatif aux indemnités de petits déplacements	265
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 1997	265
Loire Avenant n° 1 du 12 juillet 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	265
Loire Accord du 6 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	266
Préambule	266
Loire Accord du 26 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements 2022	267
Préambule	267
Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997 relatif aux petits déplacements	268
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1997	269
Loire Atlantique Accord du 19 avril 2001	269

Salaires à compter du 1er juin 2001	269
Loire Atlantique Avenant n° 29 du 1 juillet 2002	269
Salaires à compter du 1er juillet 2002	269
Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée. Accord du 18 septembre 2003 relatif à l'indemnisation des repas	270
Indemnisation des repas	270
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. Accord du 18 septembre 2003 relatif à la rémunération des apprentis	270
Rémunération des apprentis à compter du 1er octobre 2003	270
Lorraine Avenant du 22 avril 2002	270
Salaires minima de la région Lorraine au 1er janvier 2002	270
Lorraine Accord du 9 avril 2003 salaire	271
Salaires	271
Lorraine Accord du 3 avril 2006 relatif aux salaires	271
Salaires (Lorraine)	271
Lorraine Avenant du 20 mars 2007 relatif aux salaires	272
Lorraine Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	272
Lorraine Avenant du 26 mars 2008 Salaires	273
Lorraine Accord du 21 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	273
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires minima	274
Lorraine Accord du 7 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	274
Lorraine Accord du 6 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	275
Lorraine Accord du 10 janvier 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	275
Indemnités de petits déplacements (Lorraine)	275
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	276
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	276
Lorraine Accord du 5 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	276
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2013	277
Lorraine Accord du 4 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	278
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	278
Lorraine Accord du 7 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	279
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	279
Lorraine Accord du 7 janvier 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	280
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minima pour l'année 2017	280
Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998 relatif aux indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	281
Indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	281
Maine-et-Loire Accord du 19 avril 2001 relatif à la valeur du point	281
Valeur du point des ouvriers du bâtiment à compter du 1er juin 2001 et 1er novembre 2001	281
Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 19 avril 2001	282
Salaires à compter du 1er juin et du 1er novembre 2001	282
Meurthe et Moselle Annexe 2 du 7 avril 1992	283
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1992 pour les installateurs électriciens	283
Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	283
Salaires à compter du 1er mai 1993	283
Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	284
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993 pour les installateurs électriciens	284
Midi Pyrénées Avenant du 15 mai 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	284
Indemnité des petits déplacements à compter du 1er mai 2002	284
Midi-Pyrénées Accord du 5 mai 2006 relatif aux salaires	284
Rémunérations minimales à compter du 1er mai 2006 (Midi-Pyrénées)	284
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	285
Indemnités des petits déplacements (Midi-Pyrénées)	285
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux salaires	285
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	286
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires	286
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux indemnités de déplacements	287
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima	287
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	287
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2010	288
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	288
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	289
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2011	289
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	289
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2013	290
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	291
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	291
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2015	291
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015	292
Nord Pas de Calais Avenant du 28 juin 1999 relatif aux indemnités de petits déplacements	292
Indemnités de petits déplacements, montants applicables au 1er juillet 1999	292
Nord Pas-de-Calais Accord du 26 février 2001	292
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 2001	292
Nord Pas-de-Calais Accord du 20 avril 2001	293
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mai 2001	293
Nord Pas de Calais Accord du 26 février 2001 relatif aux indemnités de petits déplacements	294
Indemnités de petits déplacements, montants applicables au 1er avril 2001	294
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006 relatif aux salaires	294
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	294



Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	294
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	294
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux salaires	295
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	295
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	295
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires	296
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	296
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	297
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	297
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	297
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	298
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	298
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	299
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	299
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	300
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	300
Basse-Normandie Avenant n° 15 du 6 mars 2008 relatif aux salaires	301
Basse-Normandie Avenant n° 16 du 5 mars 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009	301
Basse-Normandie Avenant n° 17 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	302
Basse-Normandie Avenant n° 18 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	303
Basse-Normandie Avenant n° 13 du 16 février 2006 relatif aux salaires	304
Basse-Normandie Avenant n° 14 du 1 mars 2007 relatif aux salaires	305
Basse-Normandie Avenant n° 19 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	306
Basse-Normandie Avenant n° 20 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013 et au 1er octobre 2013	307
Basse-Normandie Avenant n° 21 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	308
Basse-Normandie Avenant n° 22 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	309
Haute Normandie Avenant n° 8 du 5 décembre 2000 relatif aux salaires	310
Salaires à compter du 1er avril 2001	310
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur du point	310
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	311
Indemnités de petits déplacements (Haute-Normandie)	311
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006 relatif aux salaires	311
Salaires (Haute-Normandie)	311
Haute-Normandie Avenant n° 12 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires	312
Haute-Normandie Avenant n° 13 du 6 octobre 2008 relatif aux salaires	312
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et valeur de référence	313
Haute-Normandie Avenant n°14 du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	313
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence	314
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	314
Haute-Normandie Avenant n° 15 du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	315
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	315
Haute-Normandie Avenant n° 17 du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	316
Haute-Normandie Avenant n° 18 du 20 octobre 2014 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2015	317
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence au 1er janvier 2015	317
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	318
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	318
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	319
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	320
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er octobre 2020	320
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020	321
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2021	322
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	322
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2022	323
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	323
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	324
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	325
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	326
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	326
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2018	327
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	328
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2019	328
Occitanie Accord du 10 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	329
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux	330
Préambule	330
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	331
Occitanie Avenant du 5 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements	331
Préambule	331
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2020	332
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	332
Préambule	332
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	333
Préambule	333
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2022	333
Préambule	333
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	334
Préambule	334

Région parisienne Avenant 142 du 29 janvier 1993	335
Salaires à compter du 1er mars 1993	335
Région parisienne Accord du 7 décembre 2005 relatif aux salaires minimaux 2006	335
Pays-de-la-Loire Avenant du 20 septembre 2005 Salaires	336
Salaires minimaux pour les ouvriers à compter du 1er octobre 2005 (Pays-de-la-Loire)	336
Pays-de-la-Loire Accord du 14 septembre 2006 relatif aux salaires	337
Salaires (Pays-de-la-Loire)	337
Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires et indemnités de repas	337
Pays de la Loire Avenant du 21 mai 2008	338
Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	338
Pays de la Loire Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	339
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	339
Pays de la Loire Accord du 9 juillet 2010 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	340
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	341
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	341
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	342
Pays de la Loire Accord du 30 juin 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er octobre 2016	342
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	343
Préambule	343
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2018	344
Préambule	344
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	344
Préambule	344
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	345
Préambule	345
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2019	346
Préambule	346
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	347
Préambule	347
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	348
Préambule	348
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	348
Préambule	348
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2022	349
Préambule	349
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	350
Picardie Accord du 31 mars 1999 relatif à la prime d'outillage à compter du 1er avril 1999	351
Prime d'outillage des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 1999	351
Picardie Accord du 10 avril 2001 relatif aux salaires	351
Salaires des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril et 1er octobre 2001	351
Picardie Avenant du 14 octobre 2002	351
Salaires	352
Picardie Avenant du 24 octobre 2003	352
Salaires	352
Picardie Accord du 25 mars 2005 relatif aux indemnités de petits déplacements	353
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	353
Picardie Accord du 25 mars 2005 relatif aux salaires	353
Picardie Avenant du 19 octobre 2006 relatif aux salaires	353
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2006	354
Picardie Accord du 19 octobre 2006 relatif à la prime d'outillage	354
Prime d'outillage (Picardie)	354
Picardie Accord paritaire du 19 octobre 2006 Salaires	354
Salaires minimaux (Picardie)	354
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires	355
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif à la prime d'outillage	355
Picardie Avenant du 23 avril 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	356
Picardie Accord du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	356
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	357
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	357
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif à la prime d'outillage	358
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	358
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	359
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	359
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2010	360
Picardie Accord du 13 octobre 2005 relatif à la prime d'outillage	360
Prime d'outillage	360
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	360
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif à la prime d'outillage	361
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	361
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	362
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2012	362
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	362
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	363
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	363
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	364
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2014	364



Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à la prime d'outillage pour l'année 2014	365
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2015	365
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	366
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	366
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	367
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	367
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	368
Poitou-Charentes Avenant du 4 juillet 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	368
Poitou-Charentes Avenant du 4 juillet 2006 relatif aux salaires	369
Poitou-Charentes Accord du 6 juillet 2007 relatif aux salaires	369
Annexe	369
Poitou-Charentes Accord du 6 juillet 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	370
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux salaires	370
Annexe	371
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	371
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	371
Annexe	372
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	372
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	372
Annexe	373
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	373
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	374
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	374
Annexe	375
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif à l'indemnité spécifique au 1er janvier 2012	375
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	376
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	376
Annexe	376
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	377
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	377
Annexe	378
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	378
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	378
Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	379
Prime de pénibilité à compter du 1er septembre 1994	379
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord du 25 avril 1997	379
Salaires à compter du 1er juin 1997	379
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord régional paritaire du 10 novembre 1998	380
Salaires à compter du 1er juin 1999	380
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord régional paritaire du 10 novembre 1998 relatif aux indemnités de petits déplacements	380
Indemnisation des petits déplacements au 1er janvier 1999	380
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	380
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif à la prime de pénibilité	381
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif à la prime de pénibilité	381
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux indemnités déplacements	381
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010	382
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	382
Provence-Alpes-Côte d'Azur Avenant du 9 décembre 2004 relatif aux indemnités de petits déplacements	383
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2005	383
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	383
Indemnités de petits déplacements	383
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif à la prime de pénibilité	383
Prime de pénibilité	383
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	383
Salaires minimaux au 1er juillet 2006 et 1er décembre 2006 (PACA)	383
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux salaires	384
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux salaires	384
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	385
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	386
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	386
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	387
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif à la prime de pénibilité pour l'année 2012	387
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	388
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif à la prime de pénibilité au 1er février 2014	388
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	388
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif à l'indemnité de petits déplacements pour l'année 2015	389
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	389
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	390
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements	391
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	391
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2018	392
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	392
Préambule	392
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements	393
Préambule	393
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	393

Préambule	393
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	394
Préambule	394
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	395
Préambule	395
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	395
Préambule	395
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux salaires	396
Préambule	396
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	397
Préambule	397
Rhône Avenant du 18 février 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	397
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	397
Rhône Accord du 18 février 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	398
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	398
Rhône Accord du 22 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	398
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	398
Rhône Accord du 22 février 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	400
Indemnités de petits déplacements	400
Rhône Avenant du 5 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	400
Préambule	400
Annexe	401
Rhône Accord du 29 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	401
Annexe	401
Rhône Accord du 14 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	402
Annexe	402
Rhône Accord du 11 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	402
Annexe	403
Rhône Accord du 23 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	403
Annexe	403
Rhône Accord du 8 mars 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2013	404
Annexe	404
Rhône Accord du 17 octobre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	404
Rhône Avenant n° 2 du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	405
Rhône Accord du 27 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	405
Rhône Accord départemental du 29 novembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	406
Rhône-Alpes Accord du 21 décembre 2005 relatif aux salaires	407
Annexe	407
Rhône-Alpes Avenant du 31 janvier 2007 relatif aux salaires	407
Rhône-Alpes Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux salaires	408
Annexe	408
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	409
Annexe	409
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux et à la valeur du point pour l'année 2011	409
Annexe	410
Rhône-Alpes Accord du 2 décembre 2004 relatif aux salaires au 1er janvier 2005	410
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	411
Annexe	411
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	411
Annexe	412
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	412
Annexe	412
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	413
Annexe	413
Savoie Accord du 21 juillet 2006	413
Savoie Accord du 15 septembre 2009 relatif à l'indemnité de repas au 1er octobre 2009	414
Savoie Accord du 10 juin 2014 relatif à l'indemnité de repas pour l'année 2014	414
Savoie Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif à l'indemnité de repas et de transport	414
Sarthe Accord du 4 mai 1995	415
Indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la Sarthe applicable au 1er août 1995	415
Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993 relatif aux salaires au 1er mai 1993	415
Salaires à compter du 1er mai 1993	415
Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	416
Salaires à compter du 1er avril et du 1er octobre 1995	416
Seine et Marne Accord du 26 avril 1995	417
Indemnité de repas au 1er juin et 1er octobre 1995	417
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	417
Salaires à compter du 1er février 2004 et du 1er octobre 2004	417
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	418
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	418
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	418
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	419
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	419
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2017	420
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	421
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	421

Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	422
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	422
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	423
Préambule	423
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	424
Préambule	424
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	424
Préambule	424
Seine-et-Marne Avenant du 14 décembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	425
Préambule	425
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	426
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	426
Vendée Accord du 15 septembre 2000 relatif aux petits déplacements	427
Indemnités de petits déplacements	427
Vendée Avenant du 20 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	427
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2002	427
Vendée Accord du 18 novembre 2005 relatif aux indemnités de petits déplacements	427
Indemnités de petits déplacements	427
Vosges Annexe 2 du 7 avril 1992 relatif aux indemnités de petits déplacements	428
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1992 pour les installateurs électriciens	428
Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	428
Salaires à compter du 1er mai 1993	428
Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	429
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993 pour les installateurs électriciens	429
Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	429
Textes Attachés	430
Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	430
Frais de déplacement, découcher et repas	430
Compensation de perte de salaire ou d'activité.	430
Textes Attachés	430
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	430
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	430
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	431
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	431
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	431
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982 Avenant n° 1 du 17 mars 2004	432
Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	432
Délibération de la commission nationale paritaire du bâtiment.	433
Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	433
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	433
Déclaration d'intention	433
Dispositions générales	434
Champ d'application professionnel	434
Personnels visés	434
Adhésion des entreprises	434
Répartition des cotisations	434
Prestations	434
Extension	434
Avantages acquis	434
Dispositions particulières	434
Application. -Révision. -Dénonciation	434
Textes Attachés	434
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	434
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	435
Champ d'application	435
Entrée en vigueur	437
Champ d'application territorial	437
Adhésion	437
Dispositions finales	438
Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	438
Préambule	438
Clause de caducité	438
Champ d'application	438
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	438
Abrogation	438
Modalité 1	438
Modalité 2	438
Modalité 3	439
Modalité 4	439
Repos non pris sur la période de référence	439

<i>Départ au cours de la période de référence</i>	439
<i>Rémunération</i>	439
<i>Contingent annuel d'heures supplémentaires</i>	439
<i>Compte épargne-temps</i>	439
<i>Temps partiel</i>	439
<i>Prime de vacances</i>	440
<i>Chômage partiel</i>	440
<i>Embauches ou préservation d'emplois</i>	440
<i>Groupements d'employeurs</i>	440
<i>Personnel d'encadrement</i>	440
<i>Réexamen de l'accord</i>	440
<i>Suivi de l'accord</i>	440
<i>Entrée en vigueur</i>	440
<i>Extension</i>	440
ANNEXE I	440
Textes Attachés	442
Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	442
Préambule	442
Champ d'application	442
Organisation des périodes d'astreinte	442
Régime des heures supplémentaires avec anticipation	442
Travail intermittent	442
Formation et réduction du temps de travail	443
Organisation de la réduction du temps de travail en trois étapes	443
Régime des heures supplémentaires sans anticipation	443
Dispositions diverses	443
Suivi de l'accord	444
Entrée en vigueur	444
Extension	444
Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	444
I. - Contenu de l'accord	444
Préambule	444
Rayon d'intervention	444
Délai d'intervention	444
Délai de prévenance	444
Personnel concerné	444
Moyens mis à disposition	444
Types d'astreintes	445
Durée du travail en cas d'intervention	445
Repos. - Périodicité des astreintes	445
Contrôle des interventions en période d'astreinte	445
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	445
Contrepartie financière de la sujétion d'astreinte	445
II. - Champ d'application de l'accord	445
III. - Dépôt	445
IV. - Date d'application	445
V. - Extension	445
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à l'avenant n° 1 de cet accord	446
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	446
Avenant n° 3 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	446
Accord national du 4 juillet 2000 relatif au régime des bonifications pour heures supplémentaires dans le bâtiment et les travaux publics	446
<i>Champ d'application</i>	447
Accord collectif national du 13 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite dans le bâtiment et les travaux publics	447
<i>Préambule</i>	447
<i>Mise à la retraite avant 65 ans</i>	447
<i>Indemnités de mise à la retraite</i>	447
<i>Départ à la retraite avant 60 ans à l'initiative du salarié</i>	448
<i>Préavis</i>	448
<i>Champ d'application</i>	448
<i>Entrée en vigueur</i>	448
Accord du 13 juillet 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	448
<i>Préambule</i>	449
<i>Orientations générales</i>	449
<i>Observatoire prospectif des métiers et des qualifications</i>	449
<i>Contrat de professionnalisation</i>	449
<i>Période de professionnalisation</i>	450
<i>Tutorat et rôle de l'encadrement</i>	451
<i>Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation</i>	451
<i>Droit individuel à la formation</i>	451
<i>Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés</i>	452
<i>Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés</i>	452
<i>Autres dispositions financières</i>	453
<i>Dispositions relatives à la négociation de branche portant sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle</i>	453
<i>Suivi du présent accord</i>	453



Champ d'application et extension de l'accord	453
Force obligatoire du présent accord	453
Annexes	453
Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation	453
Contrat de professionnalisation	454
Apprentissage	454
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	454
Textes Attachés	457
Avenant n° 2 du 11 janvier 2005 relatif aux forfaits horaires dans le cadre des contrats de professionnalisation	457
Extension. - Champ	457
Suivi	457
Force obligatoire du présent avenant	457
Avenant n° 3 du 11 janvier 2005 portant modification du champ d'application	457
Avenant n° 5 du 20 décembre 2005 à l'accord du 13 juillet 2004, relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA des actions organisées dans le cadre de la professionnalisation	458
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA bâtiment	458
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA-TP	458
Dispositions communes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics	458
Date d'application	458
Champ d'application	459
Extension	459
Contrat de professionnalisation	459
Avenant n° 6 du 28 juin 2006 relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA Bâtiment	459
Bilan de l'avenant n° 5 du 20 décembre 2005	460
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA Bâtiment.	460
Contrats de professionnalisation Bâtiment des GEIQ	460
Rappels concernant les conditions de réussite	460
Date d'application	460
Champ d'application	461
Extension	461
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	461
Avenant n° 7 du 13 décembre 2006 relatif aux forfaits horaires	461
Date d'application	461
Champ d'application	461
Dépôt	461
Avenant n° 7 du 5 décembre 2008 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	462
Avenant n° 8 du 17 décembre 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	462
Avenant n° 10 du 7 octobre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	462
Avenant n° 10 du 22 décembre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle	463
Avenant n° 11 du 18 décembre 2012 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	463
Avenant n° 13 du 21 janvier 2015 à l'accord national du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	465
Avenant n° 14 du 21 décembre 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	465
Accord du 13 juillet 2004 relatif au maître d'apprentissage	466
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	466
Engagement de l'employeur et du maître d'apprentissage	466
Formation du maître d'apprentissage	467
Indemnité	467
Mise en oeuvre de l'accord	467
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	467
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	467
Certification des compétences	467
Charte du maître d'apprentissage	467
Durée. - Révision	467
Extension. - Adhésion. - Champ d'application	468
Force obligatoire du présent accord	468
Charte du maître d'apprentissage	468
Mémento pour le maître d'apprentissage	468
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	468
Textes Attachés	471
Accord du 30 juin 2006 relatif au versement d'une indemnité pendant la durée du contrat d'apprentissage	471
Accord du 21 décembre 2006 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Limousin)	471
Accord professionnel du 20 avril 2007 relatif à l'indemnisation du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Pays de la Loire)	472
Accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Midi-Pyrénées)	472
Préambule	473
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	473
Accord du 11 avril 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Champagne-Ardenne)	473
Préambule	474
Accord du 12 décembre 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Lorraine)	474
Accord du 11 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bourgogne)	474
Accord paritaire du 17 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (PACA)	475
Accord du 30 avril 2008 relatif à la présence d'un maître d'apprentissage confirmé dans les entreprises accueillant des apprentis en brevet professionnel ou bac pro (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	475
Accord du 1er octobre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Rhône-Alpes)	476
Accord du 8 décembre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé pour 2009 (Nord - Pas-de-Calais)	476

Avenant n° 1 du 5 mars 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à l'indemnité spécifique aux maîtres d'apprentissage (Basse-Normandie)	477
Accord du 29 septembre 2009 relatif à l'indemnité spécifique au maître d'apprentissage (Centre)	477
Accord du 13 janvier 2011 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2011 (Pays de la Loire)	478
Avenant n° 2 du 12 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2013 (Basse-Normandie)	478
Avenant n° 3 du 27 novembre 2014 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2015	478
Accord du 16 novembre 2017 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	479
Préambule	479
Accord du 29 mars 2018 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	479
Accord du 5 novembre 2019 portant sur la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés du bâtiment (Pays de la Loire)	480
Préambule	480
Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 à l'accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bretagne)	480
Textes Salaires	480
Accord du 22 novembre 2007 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage (Poitou-Charentes)	480
Accord du 15 janvier 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage	481
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	481
Accord du 21 juin 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	482
Accord du 8 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage	482
Accord du 22 février 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	483
Accord du 2 avril 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	483
Accord du 22 octobre 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er janvier 2013	483
Accord du 4 février 2014 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	484
Accord du 22 janvier 2016 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	484
Accord du 28 novembre 2017 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Normandie)	484
Accord du 6 février 2018 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés au 1er mars 2018 (Occitanie)	485
Accord du 9 novembre 2020 relatif à l'indemnité du maître d'apprentissage confirmé (Pays de la Loire)	485
Préambule	485
Avenant du 13 juillet 2004 relatif aux 6 axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage dans le BTP	486
1er axe de progrès	486
Qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes.	486
2e axe de progrès	486
Qualité de l'accueil et de la formation en entreprise	486
3e axe de progrès	487
'Qualité de l'accueil et de la formation en CFA'	487
4e axe de progrès	487
Qualité des examens.	487
5e axe de progrès	487
Qualité de l'accompagnement professionnel en cours d'apprentissage.	487
6e axe de progrès	488
Qualité de l'intégration professionnelle	488
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	488
Textes Attachés	491
Accord du 8 février 2005 relatif au statut de l'apprenti	491
Engagement de la profession	491
Rémunération. - Indemnités	491
Avantages dont bénéficient les apprentis du BTP	491
Santé au travail pour tous les apprentis du BTP	492
Carte d'apprenti	492
Passeport formation	492
Suivi du présent accord	492
Champ d'application et extension de l'accord	492
Force obligatoire du présent accord	492
Avenant n° 1 du 13 novembre 2008 relatif aux compétences des maîtres d'apprentissage	492
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	493
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	494
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	494
Accord du 13 juillet 2004 relatif à la participation des salariés aux CPNE et CPREF	498
Participation aux réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	498
Préparation des réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	498
Nature des heures de préparation et de réunion	498
Modalités de prise en charge	498
Remboursement des heures d'absence aux entreprises	498
Remboursement des frais de déplacement et de repas	499
Formation des membres des CPNE et CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	499
Suivi de l'accord	499
Précédents accords	499
Extension. - Adhésion. - Champ	499
Annexe	499
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	499
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	503
Préambule	503

<i>Champ d'application</i>	503
<i>Définition du travail de nuit</i>	504
<i>Organisation du travail de nuit</i>	504
<i>Durée du travail applicable</i>	504
<i>Contreparties liées au travail de nuit</i>	504
<i>Garanties particulières</i>	504
<i>Surveillance médicale spéciale</i>	504
<i>Affectation particulière</i>	504
<i>Maternité</i>	504
<i>Formation professionnelle</i>	504
<i>Egalité professionnelle</i>	504
<i>Entrée en vigueur</i>	505
<i>Dépôt</i>	505
Accord national du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au comité central de concertation de l'apprentissage dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP)	505
<i>Politique contractuelle et conventionnelle pour l'apprentissage dans le BTP.</i>	505
<i>Missions fondamentales du CCCA-BTP</i>	505
<i>Dénomination et statut du CCCA-BTP</i>	506
<i>Conseil d'administration du CCCA-BTP</i>	506
<i>Contrôle du CCCA-BTP</i>	506
<i>Organisation territoriale des CFA gérés paritairement</i>	506
<i>Personnels des associations gestionnaires paritaires de CFA</i>	507
<i>Dispositions spécifiques</i>	507
<i>Force obligatoire du présent accord</i>	507
<i>Suivi de l'accord</i>	507
<i>Abrogation</i>	507
<i>Champ d'application, application et extension de l'accord</i>	507
<i>Liste des accords récents relatifs à l'apprentissage dans le BTP</i>	507
Textes Attachés	507
Avenant n° 1 du 4 décembre 2009 à l'accord du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au CCCA-BTP	507
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	508
Titre Ier Champ d'application	508
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	508
Titre III Obligation d'information	511
Titre IV Autres dispositions	511
Annexe	511
Accord du 30 juin 2015 relatif au statut du personnel des associations gestionnaires des CFA BTP	514
Préambule	514
Titre Ier Dispositions communes Cadres au forfait en jours. - Techniciens et employés	514
Titre II Cadres au forfait en jours	516
Titre III Techniciens et employés	517
III.1. Dispositions communes aux salariés relevant du titre III	517
III.2. Dispositions spécifiques aux formateurs. - Responsables de Craf et animateurs	518
Titre IV Classification et système de rémunération	519
Titre V Dispositions générales	524
Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	525
Titre Ier Dispositions communes	525
Titre II Dispositions générales	526
Accord du 30 juin 2015 relatif au temps partiel dans les associations gestionnaires des CFA BTP	527
Préambule	527
Titre Ier Dispositions communes	527
Titre II Dispositions spécifiques aux formateurs	528
Titre III Dispositions générales	528
Avenant du 28 septembre 2017 à l'accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	529
Accord du 17 décembre 2018 relatif à la gestion des parcours professionnels dans les associations régionales	530
Préambule	530
Chapitre Ier Observatoire des métiers et des compétences des associations régionales	531
Chapitre II Outils de la GPEC et leur mise en oeuvre	532
Chapitre III Dispositifs de développement des compétences	532
Chapitre IV Mobilité	533
Chapitre V Le rôle des acteurs	534
Chapitre VI La gestion du parcours professionnel des représentants du personnel et des représentants syndicaux	535
Chapitre VII Les modalités relatives à la mise en oeuvre et au suivi de l'accord	535
Annexe	536
Textes Salaires	536
Accord du 20 juin 2017 relatif à la valeur du point en juillet 2017 et janvier 2018	536
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	537
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	537
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	538
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	538
Préambule	538
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	539
TITRE II RÉMUNÉRATION	539
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	540

TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	540
TITRE V DIVERSITÉ	540
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	541
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	541
Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique	541
Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers	541
Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail	542
Préambule	542
Titre Ier Diagnostic préalable	543
Titre II Réduction des poly-expositions	543
Titre III Adaptation et aménagement du poste de travail	544
Titre IV Amélioration des conditions de travail, aménagement d'horaires	545
Titre V Développement des compétences et des qualifications	545
Titre VI Maintien dans l'emploi	545
Titre VII Compte épargne-temps aménagement et fin de carrière	546
Titre VIII Suivi de l'accord	546
Titre IX Autres dispositions	546
Annexe	546
Accord du 27 juin 2012 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999	562
Préambule	562
Textes Attachés	563
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	563
Préambule	563
Accord du 30 juin 2016 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité (Amiante)	563
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	564
Titre Ier Champ d'application	564
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	565
Titre III Obligation d'information	567
Titre IV Autres dispositions	567
Annexe	567
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	570
Préambule	570
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	571
1. Dispositions relatives au bâtiment	571
2. Dispositions relatives aux travaux publics	571
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	572
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	572
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	573
Titre IV Dispositions diverses	573
Textes Attachés	574
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	574
Préambule	574
Annexes	576
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	578
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	578
Annexe	579
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	583
Préambule	583
Titre Ier Diagnostic préalable	583
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	583
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	583
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	584
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	586
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois	587
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	587
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel	587
Titre IX Cadre juridique	587
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	588
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	588
Préambule	588
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	589
Préambule	589
Annexe I	590
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif aux plans d'épargne interentreprises	590
Préambule	590
Champ d'application	590
Modalités d'adhésion	591
Mise en oeuvre	591
Gestion financière	591
Droits d'entrée	592
Réinvestissement des revenus	592

Changement de FCPE	592
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	592
Information des bénéficiaires	593
Dispositions diverses	594
Annexes	594
Textes Attachés	598
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (TP)	598
Préambule	598
Champ d'application	598
Modalités d'adhésion	599
Mise en oeuvre	599
Gestion financière	599
Droits d'entrée	600
Réinvestissement des revenus	600
Changement de FCPE	600
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	600
Information des bénéficiaires	601
Dispositions diverses	602
Annexes	603
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (BTP)	605
Préambule	605
Champ d'application	606
Modalités d'adhésion	606
Mise en oeuvre	606
Gestion financière	606
Droits d'entrée	607
Réinvestissement des revenus	607
Changement de FCPE	607
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	607
Information des bénéficiaires	608
Dispositions diverses	609
Annexes	610
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs aux plans d'épargne interentreprises	614
Préambule	614
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au règlement du plan d'épargne salariale à 5 ans	615
Préambule	615
I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP	616
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)	616
Régime social et fiscal	617
Règles d'indisponibilité	617
II. - Accord de participation volontaire	618
III. - Dispositions diverses	619
Textes Attachés	620
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(TP)	620
Préambule	620
I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP	620
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)	620
Régime social et fiscal	622
Règles d'indisponibilité	622
II. - Accord de participation volontaire	622
III. - Dispositions diverses	624
Accord du 25 janvier 2018 portant règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(BTP)	624
Préambule	625
I. - Dispositions spécifiques au PEI BTP	625
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI BTP)	625
Régime social et fiscal	626
Règles d'indisponibilité	627
II. - Accord de participation volontaire	627
III. - Dispositions diverses	629
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)	629
Préambule	629
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au plan d'épargne salariale (PERCO-BTP)	630
Préambule	630
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	630
Alimentation du PERCO-BTP	630
Régime social et fiscal	632
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ à la retraite et exigibilité des droits	632
II. - Dispositions diverses	633
Textes Attachés	633
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(TP)	633
Préambule	633
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	633
Régime social et fiscal	635
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	635

II. - Dispositions diverses	635
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(BTP)	636
Préambule	636
I. - Dispositions spécifiques au PERCO BTP	636
Alimentation du PERCO BTP	636
Régime social et fiscal	638
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	638
II. - Dispositions diverses	638
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du PERCO interentreprises (PERCO-BTP)	639
Préambule	639
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	640
Préambule	640
Titre Ier Régime professionnel de participation	640
Titre II Accord professionnel de participation	641
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	641
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	642
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	643
Chapitre IV Information des salariés	643
Titre III Dispositions finales	644
Annexe I	645
Textes Attachés	648
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	648
Préambule	648
Titre Ier Régime professionnel de participation	648
Titre II Accord professionnel de participation	649
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	650
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	650
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	652
Chapitre IV Information des salariés	652
Titre III Dispositions finales	653
Annexe	653
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	655
Préambule	655
Titre Ier Régime professionnel de participation	655
Titre II Accord professionnel de participation	656
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	656
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	657
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	658
Chapitre IV Information des salariés	659
Titre III Dispositions finales	660
Annexe	660
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	663
Préambule	663
Titre Ier Situation économique	664
Titre II Situation de l'emploi et situation salariale	664
Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi	665
Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche	666
Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi	668
Titre VI Cadre juridique	668
Annexe	668
Accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	668
Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	669
Chapitre II : Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation	669
Chapitre III : Mise en oeuvre	671
Annexes	672
Règlement intérieur national des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics et des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPREF)	672
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	672
Textes Attachés	675
Avenant n° 9 du 19 juillet 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre de la formation professionnelle	675
Avenant n° 1 du 29 juin 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	676
Annexe	678
Chapitre Ier Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	678
Chapitre II Commissions paritaires de l'emploi et de la formation	678
Chapitre III Mise en oeuvre	681
Textes Salaires	681
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	681
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	681
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF	682
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	682
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	682
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	683
Préambule	683

Accord professionnel du 27 juillet 2021 relatif à la constitution de l'opérateur de compétences de la construction	684
Préambule	685
Textes Attachés	689
Adhésion par lettre du 25 mai 2020 du SYNATPAU à l'accord du 14 décembre 2018	689
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
<i>Accord indemnités de petits déplacements (29 novembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 16 indemnités petits déplacements (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 14 primes d'outillage au 01/07/2013 (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n°15 relatif à la prime d'outillage (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n°17 indemnités de petits déplacements (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 18 indemnités de petits déplacements (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 16 relatif à la prime d'outillage (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)</i>	NV-4
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-43
<i>Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)</i>	NV-44
<i>Accord du 13 février 2017 (Lorraine)</i>	NV-44
<i>Avenant n° 10 indemnités de petits déplacements (12 mai 2017)</i>	NV-45
<i>Accord collectif relatif à la couverture complémentaire de frais de santé dans le bâtiment (départements de corréze, de creuse et de haute-</i> <i>viennne) (22 mai 2017)</i>	NV-45
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-48
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-48
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-49
<i>Lettre de dénonciation de la CC et de ses avenants par FFB Indre (12 février 2018)</i>	NV-49
<i>Avenant n°2 ipd 2019 (petits déplacements) (3 décembre 2018) (Isère)</i>	NV-50
<i>Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019</i>	NV-50
<i>Avenant themes et calendrier des negociations 2020-2021 (30 juin 2020)</i>	NV-53
<i>Avenant n°33 BTP-prévoyance (9 juin 2021)</i>	NV-54
<i>Accord IPD octobre 2022 (22 septembre 2022) (Hauts de France)</i>	NV-55
<i>Avenant n°5 salaires octobre 2022 (22 septembre 2022) (Hauts de France)</i>	NV-56
<i>Accord n°3 salaires octobre 2022 (28 septembre 2022) (Bretagne)</i>	NV-56
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.

Signataires	
Organisations patronales	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ; Fédération nationale du bâtiment ; Fédération nationale de l'équipement électrique ; Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment).
Organisations de salariés	Fédération générale Force Ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes C.G.T. -F.O. ; Fédération nationale des salariés de la construction et du bois C.F.D.T..
Organisations adhérentes	FEDELEC, par lettre en date du 22 avril 1994. UNSA industrie et construction, par lettre du 12 septembre 2017 (BO n°2017-40)

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Champ d'application

Article 1-1

En vigueur étendu

Modifié par Avenant n° 1 du 17-3-1992 en vigueur le 1-1-1993 étendu par arrêté du 15-12-1992 JORF 26-12-1992

1.11. La présente convention collective règle en France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM, les rapports de travail entre :

- d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'alinéa 1.12 ci-dessous, visés par le décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 ;
- d'autre part, les ouvriers qu'ils emploient à une activité bâtiment sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et d'ouvriers adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhéreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain, à l'exclusion des DOM-TOM.

La présente convention s'applique aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles, sous réserve des dispositions particulières figurant au titre XIII (Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles).

1.12. Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Activités visées

21.06 Construction métallique

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (+).

24.03 Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique

Sont visées :

- les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (+).

55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins.

Ne sont pas visées : les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.

55.12 Travaux d'infrastructure générale

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20 Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales

Sont visées dans cette rubrique :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que :
- les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;
- les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;
- les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ;
- les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).

55.31 Installations industrielles, montage-levage

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que :
- les entreprises de construction et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;
- les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40 Installation électrique

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

- les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de la publication de l'arrêté portant extension de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;
- pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;
- les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;
- les entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;
- les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50 Construction industrialisée

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (+).

55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70 Génie climatique

Sont visées :

- les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;
- les entreprises d'installations de chauffage et d'électricité ;
- les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et de production d'eau chaude ;
- les entreprises d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71 Menuiserie - Serrurerie

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication, sont notamment visées :

- les entreprises de charpente en bois ;
- les entreprises d'installation de cuisine ;
- les entreprises d'aménagement de placards ;
- les entreprises de fabrication et pose de parquets (à l'exception des parquets mosaïques) ;
- les entreprises de menuiserie du bâtiment (menuiserie bois, métallique)

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 6-11	8
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 6-11	8
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 6-13	9
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
Arrêt de travail, Maladie	Déduction des heures non travaillées (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)	Article 4-2	6
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
	Indemnisation des arrêts de travail (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))		
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
Astreintes	(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés))		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	36
1973-06-13	Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	429
	Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	430
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	430
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	431
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	431
	Annexe II relative à la participation des entreprises du bâtiment aux organismes paritaires	41
	Annexe I de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	41
	Classification de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	42
1990-10-08	Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.	1
	Fonds d'assurance formation de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	
	Guide d'utilisation de la classification nationale du 8 octobre 1990 (1)	
	Poursuite des négociations CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	
	Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment	
	Tableau des critères CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	
1991-01-30	Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	
1992-01-02	Accord du 2 janvier 1992 relatif aux réunions paritaires régionales (Région Basse-Normandie)	
1992-04-07	Meurthe et Moselle Annexe 2 du 7 avril 1992	
	Vosges Annexe 2 du 7 avril 1992 relatif aux indemnités de petits déplacements	
1993-01-29	Région parisienne Avenant 142 du 29 janvier 1993	
1993-04-13	Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993 relatif aux salaires au 1er mai 1993	
1993-05-04	Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	
	Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	
1994-01-25	Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, approuvé aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment (1)	
	Annexe II - Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment	
1994-04-26	Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	
1994-12-22	Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-04-26	Seine et Marne Accord du 26 avril 1995	
1995-05-04	Avenant n° 1 du 4 mai 1995 à l'annexe I	
	Avenant n° 1 du 4 mai 1995 relatif à la négociation collective dans le bâtiment	
1995-11-1		
1997-04-1		
1997-04-2		
1997-04-3		
1997-07-1		
1998-09-0		
1998-09-2		
1998-10-1		
1998-11-1		
1998-12-0		
1998-12-1		
1999-03-3		
1999-06-2		
2000-02-1		
2000-05-1		
2000-07-0		
2000-09-1		
2000-10-1		
2000-11-2		
2000-12-0		
2001-02-0		

BATIMENT - OUVRIERS (ENTREPRISES
OCCUPANT JUSQU'À DIX SALARIÉS)

IDCC 1596

Brochure 3193

SYNTHÈSE

06/12/2022

Aménagement des parcs et jardins, entreprises artisanales artisans du bâtiment, des travaux publics, chauffage, construction industrialisée, couverture couvreur, climatisation, génie civil et rural, climatique, électricité électricien, entreprise de forage, fumisterie, maçonnerie maçon, menuisier menuiserie, plomberie plombier, serrurerie serrurier

Remarques

I. Signataires

a. **Organisations patronales**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

b. **Syndicats de salariés**

- i. de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. de la CCN du 7 mars 2018

II. Champ d'application

a. **Champ d'application professionnel**

- i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. Dispositions issues de l'accord du 30 avril 1997 non étendu
- iii. Dispositions issues de l'accord du 7 mars 2018 non étendu

b. **Champ d'application territorial**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

III. Contrat de travail - Essai

a. **Epreuve préalable**

b. **Contrat de travail**

c. **Période d'essai**

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

d. **Ancienneté**

- i. Définition générale
- ii. Définition spécifique dans le cadre du titre VI
- iii. Définition spécifique dans le cadre du titre XI

IV. Classification

a. **Classification étendue de la CCN du 8 octobre 1990**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

b. **Classification non étendue de la CCN du 7 mars 2018**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

V. Salaires et indemnités

a. **Salaires de base**

- i. Salaires minimaux
- ii. Salaires des jeunes ouvriers de moins de 18 ans
- iii. Heures non travaillées
- iv. Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.
- v. Rémunération du travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié
- vi. Rémunérations des heures supplémentaires
- vii. Rémunérations des heures utilisées pour la visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds

b. **Indemnités et primes**

- i. Indemnités de petits déplacements
- ii. Prime de pénibilité
- iii. Prime de vacances
- iv. Prime d'outillage et de travaux occasionnels
- v. Prime horaire pour travaux occasionnels

c. **Chèques-vacances**

- i. Entreprises et bénéficiaires concernés
- ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
- iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
- iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

a. **Temps de travail**

- i. Durée du travail
- ii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT
- iii. Travail organisé en équipes successives ou en équipes chevauchantes, en équipes de suppléance de fin de semaine
- iv. Heures supplémentaires
- v. Heures supplémentaires exceptionnelles
- vi. Heures perdues pour intempéries
- vii. Travaux pénibles devient travaux particuliers
- viii. Travail de nuit

b. **Repos et jours fériés**

- i. Repos hebdomadaire
- ii. Travail du dimanche
- iii. Jours fériés

c. **Congés**

- i. Congés payés
- ii. Autres congés
- iii. Compte épargne-temps (CET)
- iv. Chèques-vacances

d. **Dispositions particulières pour la région Nord- Pas de Calais**

VII. Déplacements professionnels

a. Petits déplacements

- i. Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements
- ii. Détermination des indemnités de petits déplacements

b. Grands déplacements

- i. Indemnité journalière de grand déplacement
- ii. Indemnisation des frais et temps de voyage
- iii. Voyages de détente
- iv. Décès d'un ouvrier en grand déplacement

VIII. Formation professionnelle

a. Opérateur de Compétences (OPCO)

b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)

c. Les contrats de professionnalisation

- i. Durée du contrat de professionnalisation
- ii. Rémunération
- iii. Fonction tutorale

d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

- i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
- ii. Durée de la Pro-A
- iii. Le tutorat

e. L'apprentissage

- i. Rémunération des apprentis - indemnités
- ii. Titre de maîtrise d'apprentissage confirmé

IX. Maladie, accident du travail, maternité

a. Arrêt de travail pour maladie ou accident

- i. Garantie d'emploi
- ii. Indemnisation des arrêts de travail
- iii. Ancienneté

b. Maternité - adoption

- i. Réduction d'horaire
- ii. Indemnisation du congé de maternité
- iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption

X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales

a. Retraite complémentaire

- i. Institution de retraite complémentaire
- ii. Cotisations

b. Régime national prévoyance des ouvriers du BTP (accord du 31 juillet 1968 étendu et modifié)

- i. Institution de prévoyance
- ii. Bénéficiaires
- iii. Régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO)
- iv. Régime de prévoyance collectif supplémentaire des ouvriers (RNPO)
- v. Régime «garantie décès-invalidité accidentels»
- vi. Régime de frais médicaux
- vii. Cotisations
- viii. Régime «préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle »

c. Salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité les mettant en contact avec elle

d. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé

- i. Organisme assureur
- ii. Bénéficiaires
- iii. Garanties
- iv. Cotisations
- v. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail
- vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
- vii. Maintien des garanties en cas d'incapacité ou d'invalidité
- viii. Maintien des garanties au profit des ayants droit en cas de décès du salarié

e. Régime de couverture santé régionale

- i. Régime santé pour les départements de Corrèze, Creuse et de Haute-Vienne

f. Œuvres sociales, régime régional

- i. Œuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
- ii. Œuvres sociales pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne)

XI. Rupture du contrat

a. Préavis de démission et de licenciement

- i. Durée du préavis
- ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi

b. Indemnité de licenciement

- i. de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. de la CCN du 7 mars 2018

c. Licenciement pour fin de chantier

d. Préretraite en cas de maladie professionnelle liée à l'amiante (dispositions non étendues)

- i. Dispositif
- ii. Versement anticipé de l'indemnité de fin de carrière des ouvriers
- iii. Garantie en cas de décès dont la rente d'éducation
- iv. Frais médicaux

e. Retraite

i. Préavis de départ et mise à la retraite

ii. Indemnité de départ à la retraite

f. Indemnité de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées les organisations patronales signataires.

Au 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, FFB, FFIE et la Fédération SCOP BTP et, pour les autres, au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension, la présente CCN signée le 7 mars 2018 abroge et se substitue, dans toutes leurs dispositions, à la CCN du 8 octobre 1990 concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés), ses annexes et avenants, ainsi qu'à l'ensemble des conventions collectives départementales et régionales.

A cette même date, pour les ouvriers seulement, la présente convention collective se substitue en totalité aux clauses de l'Accord national du 25 février 1982 sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le Bâtiment, et de l'ensemble de ses avenants, applicables dans le même champ et ayant le même objet.

Les partenaires sociaux précisent (article XI-3 de la CCN du 7 mars 2018) que sa mise en œuvre ne peut être la cause de restrictions d'avantages acquis individuellement ou par équipe acquis antérieurement au 7 mars 2018. Ses dispositions remplacent les clauses des contrats individuels ou collectifs existants lorsque les clauses de ces contrats sont moins avantageuses pour les ouvriers qui en bénéficient.

En conséquence de l'arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 (affaire RG 18/06465), décision définitive puisque les parties ont renoncé à se pourvoir en cassation : suspension des accords signés les 14 février et 7 mars 2018 dont la nouvelle CCN datée du 7 mars 2018 mais aussi les avenants 2, 3 et 4 relatifs, respectivement, à la réduction du temps de travail des ouvriers et ETAM pour les entreprises de plus 10 salariés puis de moins de 10 salariés et de celui concernant les ETAM (avenant n° 4).

Ce faisant, dans l'attente d'un nouvel accord sur la CCN datée du 7 mars 2018, les anciennes CCN du 8 octobre 1990 retrouvent pleine et exclusive application.

I. Signataires

a. Organisations patronales

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CAPEB,
- la FFB,
- la FFIE,
- la Fédération SCOP BTP.

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

Fédération nationale du bâtiment

Fédération nationale de l'équipement électrique

Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment)

b. Syndicats de salariés

i. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération générale Force Ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes - C.G.T. - F.O.

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois C.F.D.T.

F.E.D.E.L.E.C. (adhésion)

Adhésion de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) à la convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés (no 1596) et à l'ensemble de ses avenants et accords collectifs étendus à ce jour. Lettre d'adhésion du 12 septembre 2017

ii. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CFDT
- la FNSCBA-CGT,
- la FG-FO,
- l'UFIC-UNSA,

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990

La Convention collective s'applique aux activités visées ci-après :

Codes APE (INSEE 1973)		Activités visées
2106	Construction métallique	Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).
2403	Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique	Sont visées les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).
5510	Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins. Ne sont pas visées les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.
5512	Travaux d'infrastructure générale	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.
5520	Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que : - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; - les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).
5531	Installations industrielles, montage-levage	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que : - les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ; - les entreprises de construction de cheminées d'usine.